



# Monsieur le président, vous appelez ça une concertation ?

**Le Collectif** - tous acteurs de notre ville  
Saint-André-lez-Lille - le 1er février 2016  
A l'intention de :

**M. Damien Castelain** - Président de la Métropole européenne de Lille

**Une première expérience  
d'une concertation  
préalable de la MEL**

Monsieur le Président, nous nous adressons à vous car notre première expérience de concertation citoyenne avec **la MEL nous a profondément surpris.**

S'impliquant dans la vie citoyenne locale, notre jeune association andrésienne « *Le Collectif – tous acteurs de notre ville* » a participé à deux démarches de concertation impliquant notre commune (*voir annexes*) :

- **le projet de reconversion du site industriel Caby,**
- **et le projet de nouveau quartier des Muchaux.**

**La volonté de porter un  
regard neuf et constructif**

Dans un premier temps, nous avons le sentiment que ces concertations n'ont pas bénéficié des moyens qu'elles méritaient pour impliquer de manière exhaustive et moderne les habitants et citoyens concernés (information insuffisante au démarrage de la concertation, délais réduits de présentation des projets en mairie, absence de réunion publique, moyens numériques de dialogue insuffisants et peu performants...).

**Une délibération écrite à  
l'avance : que reste-t-il de  
l'avis des habitants ?**

Les deux procédures closes le 17 décembre à minuit ont été votées le 18 décembre en fin de journée. Moins de 24h après la date limite de réception des avis, le conseil métropolitain a donc voté une délibération sur le bilan de la concertation préalable ! Comment peut-on voter, Monsieur le Président, le bilan d'une concertation le lendemain de la fin de réceptions des avis ? Comment peut-on synthétiser 26 avis (pour la concertation des Muchaux) en une journée ?

**Respecter la parole citoyenne  
par une concertation plus  
exemplaire**

Ces votes, à l'unanimité, ont engagé une déclaration de projet sans tenir compte de tous les avis des citoyens malgré les volontés affichées de la MEL en faveur d'une concertation plus exemplaire. À la lecture des deux délibérations et des bilans qu'elles contiennent (Muchaux n°15C1192 et Caby n°15C1214), il ne fait aucun doute qu'elles aient été rédigées en amont, sans tenir compte de tous les avis –en tout cas, sans tenir compte de nos contributions. **À quoi bon demander l'avis des habitants si c'est pour ne pas en tenir compte ?**

Dans ce contexte de grave fracture démocratique, cette pratique de la concertation alimente l'incompréhension et la défiance des citoyens envers la classe politique. Nous attendons de vous Monsieur le Président que vous preniez la mesure du discrédit pour notre Métropole qu'entraîne ce semblant de dialogue citoyen. **Vous le savez bien, la Métropole européenne de Lille regorge d'intelligence collective. Ne l'ignorez pas, saisissez la.**

[le-collectif.org](http://le-collectif.org)

[contact@le-collectif.org](mailto:contact@le-collectif.org)



Le Collectif @tousacteurs



Saintandretousacteursdenotreville



## Et maintenant ? Concrétiser la nouvelle ambition de la MEL en matière de citoyenneté

### Notre proposition : 10 premières mesures à effet immédiat

Monsieur le Président, nous saluons aujourd'hui la nouvelle ambition de la MEL en matière de concertation et espérons que les pratiques que nous avons décrites appartiennent au passé. Dans la continuité de cette délibération-cadre relative à la citoyenneté, **nous souhaitons résolument que la MEL saisisse l'opportunité de refonder la démocratie locale sous une forme plus directe et participative.** Dans un esprit constructif, vous trouverez ci-dessous 10 premières mesures pour améliorer l'organisation de la concertation préalable que nous sommes heureux de partager avec vous.

- 1- En amont, **informer le plus largement possible du lancement de la concertation** (réseaux sociaux, affichage, bulletins municipaux, presse...). En bref, aller chercher la parole des experts du quotidien!
- 2- Juste avant le démarrage ou au début de la concertation, organiser systématiquement une réunion publique pour expliquer les enjeux : **faire de la pédagogie pour susciter une approche constructive !**
- 3- L'interface de dépôts des contributions sur le site web de la MEL doit être améliorée : une interface enrichie plus complète avec notamment **la possibilité de déposer des pièces jointes, photos, schémas.**
- 4- **Une confirmation mail de la bonne réception de l'avis doit être envoyée.** Ne pas recevoir de justificatif laisse l'impression que l'on ne veut pas que le contributeur ait une preuve de sa participation et ajoute un flou interprétable quant à sa bonne réception.
- 5- La case « Je souhaite être informé(e) par mail sur les suites de cette participation » ne doit pas rester factice. Même cochée, aucune information ne nous est parvenue alors même que le bilan de la concertation a été voté. La base de données associée à cette demande peut offrir **l'opportunité de composer un panel citoyen pour créer et maintenir le contact à toutes les étapes ultérieures des projets.**
- 6- **Laisser la possibilité au public d'accéder à tous les avis déposés.** À l'heure des blogs, forums et réseaux sociaux, il serait normal de pouvoir lire et commenter les avis (à l'image de la pratique des débats publics ou de la récente consultation du projet de loi pour une République numérique).
- 7- **Laisser le temps à l'écriture d'un vrai bilan** (1 à 2 mois) prenant en compte tous les avis avant la délibération. À côté d'une délibération présentant un bilan synthétique, joindre un bilan plus exhaustif. **Adresser des réponses publiques à toutes les questions posées** dans la phase de concertation.
- 8- Au-delà des questions de concertation, **mettre en ligne sur le site web les projets de délibérations du conseil communautaire** ; a minima, envoyer le projet de délibération à ceux qui veulent « être informé(e) par mail sur les suites de cette participation ».
- 9- S'assurer que le commissaire-enquêteur dispose de l'exhaustivité des avis et **que les citoyens soient informés des suites du projet.**
- 10- **Donner la possibilité aux citoyens de saisir le conseil de développement en cas de désaccord sur l'issue de la concertation** : cette démarche permettra de mettre en place une procédure de conciliation lors de l'enquête publique et donc éviter nombre de contentieux.